

# - APPEL A PROJETS -

## Jusqu'à 1000€ par action

Prime du  
**BÉNÉVOLAT  
nature**

Depuis 2010, La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme anime la plateforme « J'agis pour la nature » qui rassemble les offres de bénévolat nature de presque 200 associations et gestionnaires d'espaces naturels, répartis sur 25 départements.

Afin de diversifier les actions proposées et de toucher un plus large public, la Fondation Nicolas Hulot s'est associée à la Fondation Nature & Découvertes et à la Fondation de France pour lancer « Les Primes du bénévolat nature ».

A la clé : un coup de pouce entre 500 et 1000 euros pour les structures de terrain qui proposent des actions de bénévolat nature en France métropolitaine et outre-mer.

### Les actions soutenues

#### Alerte et intervention



*Suivi de la qualité des cours d'eau, ramassage des déchets en montagne, etc.*

#### Agriculture et élevage

*Aide aux activités agricoles dans une ferme, transhumance, garde de troupeaux, etc.*



#### Conservation et protection

*Aide aux soins et au nourrissage des animaux dans des centres de soins pour la faune sauvage, etc.*

#### Chantiers nature

*Creusement de mares, entretien d'espaces naturels, passages à faune, etc.*



#### Sciences participatives

*Observation des papillons des jardins, observation des plantes sauvages dans la rue, etc.*



#### Sensibilisation du public

*Sensibiliser le grand public lors des campagnes de pêche à pied, lors de sorties nature, etc.*

### Marche à suivre

#### > Dépôt sur Internet

La demande se fait en ligne **jusqu'au 22 octobre** sur [www.jagispourlanature.org](http://www.jagispourlanature.org).



#### > Dotation

D'un montant de 500€ par dossier, la prime sera doublée si le jury juge à l'unanimité que l'action répond de façon pertinente et originale au deux critères suivant :

- Mise en place d'actions de communication pour attirer de nouveaux bénévoles.
- Institution de partenariats « clés » permettant d'impliquer des publics éloignés des questions environnementales.

#### > Valorisation des lauréats

Les lauréats seront valorisés sur les sites Internet et réseaux sociaux des partenaires des primes du bénévolat nature.

Les lauréats seront également invités mettre en ligne leurs actions sur la plateforme du bénévolat nature «J'agis pour la nature».

#### > Retrouvez toutes les informations utiles à votre candidature sur

[www.jagispourlanature.org](http://www.jagispourlanature.org)

#### > Télécharger le règlement